
DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires en soins infirmiers, aux membres du personnel en soins infirmiers et médecins des centres hospitaliers du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Fany Boulerice, conseillère en soins infirmiers, DSIEU
Sopharithy Kor, Conseiller cadre-informatique clinique, DSIEU

DATE : 2020-12-16

OBJET : **Changement des formulaires normalisés pour les demandes d'immunoglobulines non spécifiques intraveineuses (IgIV)**

Bonjour,

Dans le contexte de pénurie d'IgIV liée à la pandémie, il est impératif de prendre des mesures concrètes rapidement afin de limiter notre utilisation et de respecter les recommandations reconnues. À compter du **21 décembre 2020**, toutes demandes d'IgIV adressées aux laboratoires de la banque de sang doivent préalablement faire l'objet d'une ordonnance médicale sur un des formulaires normalisés suivants :

- AH-240 DT9488 Demande pour immunoglobulines non spécifiques intraveineuses (IgIV) en NEUROLOGIE;
- AH-241 DT9490 Demande pour immunoglobulines non spécifiques intraveineuses (IgIV) pour indications AUTRES QUE NEUROLOGIQUES.

Afin d'appuyer ces nouvelles ordonnances normalisées et la pratique clinique, certains documents cliniques seront, à ce moment, disponibles sur l'Intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest:

- PRO-10220_Administration d'immunoglobulines intraveineuses non spécifiques
- AMC-DSIEU-6072_Transport de produits sanguins à l'intérieur de l'établissement
- PRO-10220_Annexe II_Surveillance infirmière et vitesses d'administration igIV non spécifiques

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils cliniques annulés de leurs unités de soins et de diffuser l'information auprès de leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants	
Secteurs	Annulation
CISSS de la Montérégie-Ouest	PRO-6013 Administration d'immunoglobulines intraveineuses non spécifiques
	OIPI-648 Immunoglobulines intraveineuses non spécifiques (pour envoyer au laboratoire)

SOINS INFIRMIERS

Voici certains changements qui seront en vigueur lors du déploiement des nouveaux outils :

- Changement du formulaire de prescription pour les IgIV;
- Envoi de la 2^{ième} copie de l'ordonnance au laboratoire avec la requête pour les immunoglobulines;
- Changement des critères de prescription des IgIV;
- Changement des critères du choix du tableau de débit (lent et rapide);
- Nouveaux tableaux des débits maintenant disponibles dans la nouvelle procédure d'administration des immunoglobulines;
- Déploiement conjoint d'une AMC concernant le transport des produits sanguins en milieu hospitalier (sera applicable à tous les produits sanguins).

N.B : Vu l'urgence du changement, le médecin devra prescrire la pré-médication et le tableau de débits (au besoin) sur une ordonnance médicale. Une OIPI complémentaire aux nouveaux formulaires ministériels sera déployée d'ici quelques semaines.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Fany Boulerice, conseillère en soins infirmiers
Téléphone : (450) 699-2425 poste 4170
Courriel : fany.boulerice.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

OU

La banque de sang de votre composante

FB/SK